

<http://pierrealainmillet.fr/Le-financement-du-plan-de>



Conseil municipal du 17 décembre 2019

# Le financement du plan de prévention des risques technologiques

- Interventions - Conseil Municipal -

Date de mise en ligne : jeudi 19 décembre 2019

---

Copyright © Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

---

Nous tenons à rappeler ce que nous avons dit lors de l'élaboration de ce plan de prévention des risques technologiques.

C'est une excellente démarche, et nous sommes très satisfait que des gouvernements successifs qui ne cessent de célébrer le marché et la libre concurrence en critiquant la planification reconnaissent que pour la sécurité, il vaut mieux la planification avec l'intervention de la puissance publique...

Cette démarche est essentielle, on le voit après le drame de Rouen, pour créer les conditions de maintien de l'industrie à proximité des villes, ce qui oblige à en assurer la sécurité. C'est important pour les habitants, mais aussi pour les salariés ! Ceux qui croient que la solution serait d'éloigner toutes les usines se trompent. Nécessairement, il y a des services, des travailleurs donc, à proximité des usines, dont certains voudront habiter non loin. Si on éloigne les usines en croyant avoir réduit les risques, ce serait en quelque sorte avouer qu'il y a aura un jour un accident. Si alors les risques ne seraient que pour le salariés, les impacts et notamment les pollutions ne connaîtraient évidemment pas de frontières administratives. Non, l'urgence quelque soit le site concerné, c'est la transparence sur les risques et la priorité absolue à leur réduction et leur prévention. Donc ce plan est une très bonne chose.

Mais nous rappelons nos critiques

D'abord sur le financement de ce plan. 70% du financement est assuré par l'état et les collectivités locales, autant dire que les entreprises qui sont à la source du risque ne sont pas dans les premiers contributeurs !

D'autre part, si les études d'impact sont transparentes et soumises au débat public, donc ce qui concerne les conséquences des risques industriels, les causes de ces risques restent un secret partagé entre les seules entreprises et le préfet. Nous demandons au contraire que les études sur les causes soient publiques, avec l'avis des salariés qui sont les mieux placés, et les premiers confrontés aux risques. Il faut un vrai changement culturel dans les entreprises qui ne peuvent pas se cacher derrière la concurrence pour garder leurs "secrets" quand ces secrets peuvent avoir des conséquences graves.

Enfin, si ce plan ne concerne que quelques maisons à Vénissieux, la ville ayant organisé des rencontres pour les accompagner dans les travaux de protection qui sont financés à 100%, nous savons que les impacts sont beaucoup plus importants pour les villes voisines de Saint-Fons et Feyzin. Et nous pensons que le plan devrait être plus ambitieux pour financer les projets nécessaires pour ces villes, d'aménagements d'espaces ou d'équipements publics

Par exemple, l'île de la chèvre, très connue des feyzinois, était un lieu de balade, de baignade, de pêche. Elle est désormais interdite compte tenu des risques. On ne peut qu'accepter cette mesure, mais à condition que ce qui est perdu comme cadre de vie pour les habitants soit reconstitué. Or, aucune mesure n'est prévue dans ce plan pour reconstituer un espace de loisir en bord du Rhône plus au sud, hors de la zone protégée.

Cette délibération ne modifie rien du contenu du PPRT, elle ne fait que résoudre une difficulté administrative, mais elle est l'occasion de réaffirmer nos demandes sur ce projet.